

**Préambule :**

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une :  Création  Révision  
 Date du zonage antérieur si existant : - Surface 0,0 ha  
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 27/03/2019 Type PLU

**Rappel Etat des lieux :**

**Diagnostic :** La collecte sur le système, entièrement séparative, s'établit à 0,4 km environ pour 5 abonnés ; le réseau date de 2009 et en PVC en bon état. Le système concerne uniquement une zone économique. Le système ne montre pas de sensibilités aux eaux claires parasites permanentes ; la campagne de mesure indiquait qu'elles étaient absentes. De même, la campagne de mesure n'a pas permis de mettre en évidence de sensibilité du réseau d'assainissement par temps de pluie. La station d'épuration est récente de type fosse toutes eaux et filtres à sable de capacité de 90 EH qui date de 2009. La station est en bon état. Aucune analyse réglementaire sur l'installation n'a été réalisée. Le bilan 24 heures réalisé dans le cadre de la campagne montre que la capacité nominale de la station est largement suffisante aux charges entrantes (moins de 10% en hydraulique et organique). Il n'existe que 5 raccordements effectifs sur cette installation. Aucun rejet n'est observé en sortie de l'installation,

**Enjeux :** Le diagnostic indiquait un fonctionnement de la collecte et du traitement satisfaisant sans problème. Il convient tout de même de considérer que très peu d'information sont disponibles pour se prononcer sur l'état général du système (aucun bilan sur cette installation et peu d'abonnés).

**Travaux retenus :**

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Amélioration accès	Accessibilité des regards et boîtes	2 & 3	>2030
Amélioration de la collecte	-	-		
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	-	-		

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0 M€ HT.

**Extensions étudiées et justification du choix :**

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Vers rue d'Arnat	1	3	1	5	10	3	Non retenue

Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit aucune des extensions proposées pour la commune.

**Chiffres clés :**


Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	75 Ab	Soit	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	61 ANC		75 Ab	55%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	0 ANC	136 Résidences	Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	0 ANC		75 Ab	55%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	0 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	2,6 ha		2,6 ha	-

**Extrait cartographique du zonage :**



**Légende**  
**Zonage d'assainissement des eaux usées**  
 [Grey box] Zonage précédent  
 [Green box] Zonage retenu



Syndicat des Eaux  
Barousse Comminges  
Save